



Quel recours pour des terrains vendus agricoles et viabilisés apr

Par **gimenez**, le **25/03/2008** à **15:50**

Nous vivons en milieu rural, où à ce jour il n'existe pas de POS. L'urbanisation se fait à l'appréciation du maire et de son conseil. Les constructions neuves s'éparpillent dans le paysage. Je dispose de terrains, actuellement classés agricoles mais que je ne travaille pas, et qui peuvent être viabilisés très facilement car très proches du réseau eau et EDF. Une personne se montre très fortement intéressée pour me les acheter. Devant son insistance, je doute, car il s'agit du maire de la commune. S'il s'avère qu'après la vente ces terrains deviennent constructibles, ai-je un recours, ? sous quel délai ? Quels sont mes droits? Merci de votre réponse